

COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 MARS 2017

La séance est ouverte à 18h30

1.	DESIGNATION	D'UN	SECRETAIRE	DE	SÉANCE	ΕT	APPROBATION	DU	PROCÈS-VERBAL	DU
	CONSEIL COM	MUNA	UTAIRE DU 20 I	FÉVI	RIER 2017					

- M. JEAN-BAPTISTE MARTINOT EST DÉSIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- ☐ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FÉVRIER 2017
- 2. PREND ACTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DEPUIS LE 20 FÉVRIER 2017
- 3. ADMINISTRATION GENERALE
 - ☐ MODIFICATION DU NOM DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

VU le CGCT,

VU l'avis unanimement favorable du Bureau communautaire du 27 février 2017,

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- DECIDE DE MODIFIER le nom de la Communauté de communes Val Vanoise Tarentaise en Communauté de communes Val Vanoise;
- AFFIRME sa volonté d'acter par ce changement de nom une véritable vision d'avenir du territoire et des services publics intercommunaux;
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à procéder à toutes les modalités nécessaires pour acter cette évolution.
 - **□** RECOMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- DÉSIGNE les nouveaux membres des commissions intercommunales.

71 rue des Tilleuls - 73350 Bozel

Tél.: 04 79 55 03 34 - Mail: info@valvanoisetarentaise.fr

4. FINANCES □ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 "BUDGET PRINCIPAL" Ceci exposé, Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré et à l'unanimité: APPROUVE le compte administratif 2016 du budget principal ☐ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 "BUDGET PRINCIPAL" Ceci exposé, Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré et à l'unanimité: APPROUVE le compte de gestion 2016 du budget principal Α □ AFFECTATION DU RÉSULTAT SUITE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2016 "BUDGET PRINCIPAL" Ceci exposé, Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré et à l'unanimité: APPROUVE l'affectation du résultat suite à la clôture de l'exercice budgétaire 2016 "budget principal" □ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 "BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE"

Le Conseil communautaire,

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- APPROUVE le compte administratif 2016 du budget annexe transport scolaire
- □ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 "BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE"

 Ceci exposé,

Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré et à l'unanimité: APPROUVE le compte de gestion 2016 du budget annexe du transport scolaire. AFFECTATION DU RÉSULTAT SUITE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2016 "BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE" Ceci exposé, Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré et à l'unanimité: APPROUVE l'affectation du résultat suite à la clôture de l'exercice budgétaire 2016 "budget annexe transport scolaire" APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 "BUDGET ANNEXE SPANC" Ceci exposé, Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré et à l'unanimité: APPROUVE le compte administratif 2016 du budget annexe SPANC APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 "BUDGET ANNEXE SPANC" Ceci exposé, Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré et à l'unanimité: APPROUVE le compte de gestion 2016 du budget annexe du SPANC. □ AFFECTATION DU RÉSULTAT SUITE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2016 "BUDGET **ANNEXE SPANC"** Ceci exposé, Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- APPROUVE l'affectation du résultat suite à la clôture de l'exercice budgétaire 2016 "budget annexe du SPANC"

□ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 "BUDGET PRINCIPAL"

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

 ADOPTE le Budget Primitif 2017 "Budget principal" de la Communauté de communes par chapitre, arrêté comme suit :

	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	13 966 314,00 €	13 966 314,00 €
INVESTISSEMENT	7 991 588,49 €	7 991 588,49 €
ENSEMBLE	21 957 902,49 €	21 957 902,49 €

□ BUDGET PRIMITIF 2017 "BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE"

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- ADOPTE le Budget Primitif 2017 "Budget annexe transport scolaire" de la Communauté de communes par chapitre, arrêté comme suit :

	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	1 408 265,00 €	1 408 265,00 €

□ BUDGET PRIMITIF 2017 "BUDGET ANNEXE SPANC"

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- ADOPTE le Budget Primitif 2017 "Budget annexe du SPANC" de la Communauté de communes par chapitre, arrêté comme suit :

	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	6 000,00 €	6 000,00 €

□ BUDGET PRIMITIF 2017 "BUDGET ANNEXE ZAE CHAMPAGNY-EN-VANOISE"

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- ADOPTE le Budget Primitif 2017 "Budget annexe de la ZAE de Champagny" de la Communauté de communes par chapitre, arrêté comme suit :

	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	258 757,97 €	258 757,97 €
INVESTISSEMENT	300 000,00 €	255 757,96 €
ENSEMBLE	558 757,97 €	514 515,93 €

□ BUDGET PRIMITIF 2017 "BUDGET ANNEXE ZAE BOZEL"

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- ADOPTE le Budget Primitif 2017 "Budget annexe de la ZAE de Bozel" de la Communauté de communes par chapitre, arrêté comme suit :

	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	1000,00 €	1000,00 €
INVESTISSEMENT	1000,00 €	1000,00 €
ENSEMBLE	2000,00 €	2000,00€

☐ TAUX FISCALITÉ ADDITIONNELLE 2017

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- DECIDE d'augmenter les taux de fiscalité additionnelle pour l'année 2017 comme suit:

Choix des TAUX 2017

Taxe	Taux	Bases provisoires	Résultat attendu
TH	2,40%	68 274 000	1 638 576
TFB	3,00%	62 000 000	1 860 000
TFNB	23,85%	141 200	33 508
CFE	4,96%	27 491 000	1 363 554
Total			4 895 637

Taux 2016	Evolution taux
2,10%	14,29%
2,62%	14,50%
20,87%	14,28%
4,34%	14,29%

14,34%

Inscrit au budget	4 900 000
-------------------	-----------

- DIT que ce produit est prévu et inscrit au Chapitre 73 article 73111 du Budget primitif 2016.
- CHARGE le Président de la transmission de ces informations aux services fiscaux dans les délais légaux et de porter ces taux à la connaissance de la population.

☐ TAUX TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES 2017

Ceci exposé,

VU l'article L.2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 1379-0 *bis* du Code Général des Impôts;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU le débat d'orientation budgétaire du 20 février 2017 ;

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- DECIDE la stabilité du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2017 à 11,57%
- DIT que ce produit est prévu et inscrit au Chapitre 73 article 73111 du Budget primitif "Budget principal" pour 2017;
- CHARGE le Président de la transmission de ces informations aux services fiscaux dans les délais légaux et de porter ces taux à la connaissance de la population.

5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

□ AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ N° 2017/AMETERRI/01 RELATIF À L'ENTRETIEN DES SENTIERS, DES COURS D'EAU ET LUTTE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES

Ceci exposé,

VU le rapport d'analyse des offres;

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offre a été régulièrement convoquée en date du 20 mars 2017 à 17h30;

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- AUTORISE le Président à signer le marché 2017/AMETERRI/01 relatif à l'entretien des sentiers, des cours d'eau et lutte contre les espèces invasives avec:
 - Lot 1: ONF pour un montant de 112 801,80 € HT
 - Lot 2: ONF pour un montant de 43 408,00 € HT
 - Lot 3: ONF pour un montant de 19 206.00 € HT

☐ LANCEMENT DE LA MODIFICATION DU PLU DE LA COMMUNE DE BOZEL

Le Conseil Communautaire prend acte du lancement de cette modification.

6. TRANSPORT SCOLAIRE

☐ BILAN CONTRADICTOIRE DES RECETTES ENCAISSÉES ENTRE LE DÉPARTEMENT ET L'AUTORITÉ ORGANISATRICE DE SECOND NIVEAU (AO2) RELATIF AU TRANSPORT SCOLAIRE - FINALISATION DES FRAIS DE GESTION

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- APPROUVE le bilan des recettes, les frais de gestion et les frais bancaires pour l'année 2016-2017 et les reversements correspondants
- FAIT SIENNE des recettes à venir (hormis les tickets unitaires) et des relances des familles pour les sommes impayées
- MANDATE le Président, ou son représentant, pour la signature de toute pièce nécessaire à ce dossier.

7. TRANSPORT A LA DEMANDE

☐ AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA GESTION D'UNE LIGNE D'INTÉRÊT LOCAL POUR L'ANNÉE 2014

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

 AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 modifiant la clef de répartition financière de la convention de partenariat "Gestion d'une ligne d'intérêt local pour l'année 2014"

La séance est clôturée à 20h27

* *